

LPCEP – Choix ou nécessité ?

Le **17 mai prochain**, le peuple neuchâtelois, par la grâce des institutions démocratiques de ce pays, aura la possibilité de s'exprimer sur un sujet ô combien passionnant. Doit-on pouvoir acheter son six packs de bières ou sa bouteille de Vodka dans un shop de station service ?

L'ambiguïté de cette votation réside dans le fait que les neuchâtelois devraient se priver de consommer des boissons alcoolisées, partant que les jeunes ayant des propensions à l'alcoolisme ne choisissent plus de s'arrêter le long des routes pour refaire leurs stocks de boissons alcoolisées. Une autre ambiguïté réside dans le fait qu'au lendemain du 17 mai l'on trouvera encore de l'alcool en vente, au-delà des heures d'ouvertures traditionnelles des magasins, dans les gares dotées de superettes. La question qu'est en droit de se poser l'UPSA et les garagistes propriétaires de shop est celle-ci : Est-ce que la vente d'alcool dans un shop augmente l'alcoolisme des jeunes ? A cette question, on peut répondre non.

Si la question est : Doit-on restreindre les possibilités de vente de boissons alcoolisées en dehors des heures d'ouvertures des magasins ? La réponse, dans ces temps secoués par des vagues d'hygiénisme est forcément oui.

Et GastroNeuchâtel dans tout ça ?

Membre de l'UNAM, comme l'UPSA, GastroNeuchâtel soutient ce référendum au titre de la liberté de commerce. Par contre, **GastroNeuchâtel appelle à accepter la LPCEP**. Cette loi, qualifiée de peu progressiste, constitue un rattrapage des lacunes de la LEP93 et **une réponse aux attentes des professionnels de l'hôtellerie-restauration** grâce à une fusion de la loi sur la police du commerce et de la loi sur les établissements publics. Cette union permettra de considérer les restaurateurs comme des commerçants à part entière sans les affubler d'un statut particulier. Y a-t-il une loi sur les boucheries ou sur les boulangeries ?!

Qu'avons-nous à perdre ?

- Cette loi n'est de loin pas parfaite mais si elle est refusée, elle nous maintiendra dans un état insatisfaisant : Taxe de patente exorbitante, tracasseries administratives et illusion d'une protection des intérêts de la profession par un chapelet d'articles de lois très vite contournés, à l'exemple des prêts de patente.
- De plus, le changement des autorités politiques de notre canton, de nouveaux conseillers d'Etat risqueraient de nous obliger de reprendre les dossiers à zéro.
- Un **allègement de la fiscalité des établissements** puisque la taxe de patente est un impôt déguisé qui de surcroît pourrait encore être plus lourd pour les tenanciers par le principe de la compensation de la progression à froid.

Qu'avons-nous à gagner ?

- Une **possibilité de refonte de la formation professionnelle**, elle en a bien besoin puisqu'elle est passée en 15 ans de 6 mois à 3 ½ mois et aujourd'hui à 3 ½ semaines ; c'est comme s'il était 10 fois plus facile de devenir un patron aujourd'hui qu'à l'introduction de la LEP en 1993. Serait-il possible qu'il faille trois ans pour former un apprenti et 3 ½ semaines pour

former un patron !? Un nombre incalculable de rêveurs incompetents trouvent ainsi grande ouverte la porte de nos métiers avec cette formation réduite à des notions de législation, de droit et d'hygiène.

- La création d'un vide, d'un Creux du Van aux pieds des futurs tenanciers qui les obligeront à se former, ou en tout cas à se poser les bonnes questions. Aujourd'hui, la simple inscription au cours « de cafetier » ne laisse que croire à l'acquisition de compétences. Considérée comme un secteur économique important et en phase avec les développements touristiques futurs, l'hôtellerie-restauration neuchâteloise se doit d'évoluer et d'inverser la spirale négative qui la caractérise actuellement. Les bons tenanciers qui respectent leurs employés, leurs fournisseurs et leurs clients sont péjorés dans leurs activités, ne voient pas le résultat des efforts consentis et finissent eux aussi, par croire qu'il faut tricher pour gagner. Ils n'investissent plus dans la relève professionnelle et terminent, souvent désabusés, une carrière pour laquelle ils ont tout investi.

La LPCEP n'est pas la solution mais le début de quelque chose. C'est à ce titre que **nous encourageons tous les tenanciers de ce canton à l'accepter**, sachant que GastroNeuchâtel fera tout ce qui est possible pour que cette loi devienne une loi progressiste, avec laquelle nous souhaitons vivre et que nous ne souhaitons pas subir.

Michel Vuillemin, Président de GastroNeuchâtel